

Environ 8 000 machines dans le pays, 15 000 d'ici à 2030

L'ÉOLIEN, combien de divisions? Aujourd'hui, quelque 8 000 machines sont implantées sur le territoire, avec deux régions pilotes : les Hauts-de-France et le Grand Est. Pour grimper de 15,1 gigawatts (GW), installés à fin 2018, à 35 GW environ en 2028 (selon les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie [PPE]), ce sont 6 000 à 7 000 éoliennes supplémentaires qui devront être construites. Soit 15 000 au total dans l'Hexagone à l'orée des années 2030. Ces machines varieront en taille, les nouveaux équipements pouvant culminer jusqu'à 200 mètres de hauteur.

Le parc éolien actuel représente 6 % de la consommation d'électricité nationale. Dans dix ans, on pourrait se rapprocher des 15 %, si les temps de passage de la PPE sont respectés. Ces repères chiffrés font dire aux professionnels que la filière est dynamique, portée par 18 000 emplois répartis dans 800 entreprises (énergéticiens, bureaux d'études, installateurs, fabricants d'équipements...).

« Ambition économique »

Il y a dix ans, pas plus de 7 700 personnes travaillaient dans l'éolien. Une filière qui n'est pas seulement franco-française : de nombreux acteurs nationaux sont actifs à l'international, aussi bien en Europe du Nord qu'au sud de la Méditerranée, où les projets progressent souvent plus vite. À titre indicatif, il faut sept ans en moyenne en France pour voir les dossiers sortir de terre. Le calendrier judiciaire, avec la masse de recours à purger, reste l'ennemi numéro un des opérateurs.

« Le développement de notre industrie ne consiste pas seulement à bâtir de nouvelles installations, tant s'en faut, explique Jean-Louis Bal, le président

du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Nous sommes d'abord dans une démarche de produire de l'électricité de manière compétitive. Car la transition écologique n'est pas antagoniste avec une ambition économique. » Pour preuve, le système de subvention pure et simple, longtemps axé autour d'un prix d'achat supérieur à 80 euros le mégawattheure (MWh) éolien, a disparu en 2017. Il a été remplacé par un dispositif dans lequel les producteurs vendent l'électricité produite par les éoliennes sur le marché et obtiennent un complément de rémunération qui fait ressortir un prix moyen de 65 euros par MWh. Avant d'arriver à 55 euros en 2028, selon le cap tracé par la PPE.

L'éolien en France n'est pas seulement terrestre. Dans quelques semaines, les pouvoirs publics diront quel consortium a gagné le droit d'équiper le champ offshore de Dunkerque (Nord). La plupart des grands énergéticiens européens sont en lice, et, selon des sources récurrentes, les prix de l'électricité produite pourraient se négocier très bas, signe que l'éolien en mer n'est plus cette énergie ultrasubventionnée.

Les deux premières grandes vagues d'appels d'offres ont été remportées par EDF en 2012 - avec les sites de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Courseulles-sur-Mer (Calvados) et Fécamp (Seine-Maritime) -, puis par Engie en 2014 - avec Le Tréport (Seine-Maritime) et Yeu-Noirmoutier (Vendée). Toutefois, aucun des deux géants de l'énergie n'a encore pris de décision finale d'investissement concernant ces projets de plusieurs centaines de mégawatts (MW). En cause, des recours qui traînent : là encore, la bataille devant les tribunaux fait rage, avec le Conseil d'État comme arbitre. ■ F.M.

